

CONSEIL MUNICIPAL

de



Compte Rendu de la Séance du Mercredi 12 Avril 2017

SOMMAIRE

I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
II - LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMITES CONSULTATIFS.....	3
III - INTERCOMMUNALITÉ - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS.....	3
IV - CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN PRÉVENTION, SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL	3
V - VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL À LA SOCIÉTÉ EURL MH	4
VI - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU CHEMIN DU PLANAS.....	4
VII - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES.....	5
VIII - VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE 2017.....	5
IX - BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016	6
X - BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 AVEC ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS.....	7
XI - BUDGET ANNEXE EAU : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016	10
XII - BUDGET ANNEXE EAU : MODIFICATION DU MONTANT DE LA SURTAXE COMMUNALE	11
XIII - BUDGET ANNEXE DE L'EAU : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	12
XIV - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016	13

XV - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	14
XVI - SUPPRESSION DE LA RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES DU BUS MUNICIPAL.....	15
XVII - FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DES ÉLUS LOCAUX	15
XVIII - CONVENTION AVEC LE SMEG POUR L'IMPLANTATION DE BORNES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES AVEC OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	16
XIX - PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2017.....	16
XX - ANNUALISATION DU PLANNING DES AGENTS DU SERVICE DE LA MÉDIATHÈQUE.....	17
XXI - RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION DE POSTES.....	17
XXII - ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2017 : COMPOSITION DES CINQ BUREAUX DE VOTE.....	18
QUESTIONS DIVERSES	18

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mercredi 12 Avril 2017 à 20H30.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. ASSENAT Marion - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David – BERNARD Philippe – COULET Suzanne - DATO Élisabeth – FONTBONNE Céline - FRANCES Henri (arrivé à 20H50) - GOGUILLON Nathalie - JOULLIA Danielle – LASH Christian - MALAVELLE William - MARTIN Laurence – MEYNIER Jérôme - PASINETTI Josette - PAUTARD Véronique - PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUECH Serge – ROUX Jean-Pierre - ROUX Philippe - SIRVIN Jean – TECCO Bernard – THIBONNIER Nathalie -

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme HERVAS Sonia (Procuration à M. PELLEREI Jean-Pierre) Mme COMBE Isabelle (Procuration à M. POPOFF Thierry) – M. MONIER Rudy (Procuration à Mme GOGUILLON Nathalie) – Mme ROUX Marie-Christine (Procuration à Mme FONTBONNE Céline) – Mme SORTAIS Virginie (Procuration à M. ROUX Jean-Pierre)

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme THIBONNIER Nathalie.

Monsieur le Maire ouvre la séance et cite les procurations qui ont été données par des Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour.

Il fait part à l'assemblée des remerciements qui ont été envoyés au Conseil Municipal suite au condoléances qui avaient été adressées pour le décès de Jean LAFUENTE, ancien agent et ancien Conseiller Municipal, celui de Gérard DESMAZES ancien Conseiller Municipal et de André ROBERT, un habitant de la commune pour lequel des recherches avaient été organisées.

Suite à la proposition de Suzanne COULET, Monsieur le Maire demande aux Conseillers d'observer une minute de silence pour Jean LAFUENTE et Gérard DESMAZES.

Approbation du compte-rendu de la séance du 21/02/2017

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal du compte rendu du Conseil de la séance du 21 Février 2017 est approuvé à l'unanimité.

I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire fait le point sur les décisions prises depuis la dernière séance du Conseil.

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2017-002	Choix de la société INFOCOM France pour la mise à disposition gratuite d'un minibus publicitaire	Durée de la prestation : 4 ans
DEC2017-003	Choix du cabinet SOCOTEC pour une mission de contrôle technique dans le cadre de la mise en place d'un système d'alarme incendie au niveau de la Maison Pour Tous	Montant du marché : 1.200,00 € HT (soit 1.440,00 € TTC)

Décision N° 2017-002 : Monsieur le Maire indique qu'une seule société a fait une offre.

Décision N° 2017-003 : Monsieur le Maire dit que sur les deux sociétés qui ont fait des propositions, c'est le Cabinet SOCOTEC qui a fait l'offre économiquement la plus avantageuse.

II - LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMITES CONSULTATIFS

Monsieur le Maire fait le point sur le travail des Commissions municipales qui se sont réunis depuis le dernier Conseil Municipal.

1. **Commission Aménagement de la Ville et Environnement (réunion du 07 mars 2017) – Cf. ANNEXE – Doc N°1**
2. **Commission des Ressources Humaines (réunions du 15 mars et du 04 avril 2017). Cf. ANNEXE – Doc N°2 et N°3**
3. **Commission des Finances (réunion du 05 avril 2017) – Annexe – Doc N°4**
4. **Commission des Travaux et de la Voirie (réunion du 06 avril 2017) – ANNEXE – Doc N°5**

III - INTERCOMMUNALITÉ - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS

Monsieur le Maire expose les affaires examinées par le Bureau et le Conseil Communautaires qui se sont réunis le 16 Mars et le 13 Avril 2017. Les documents seront mis à disposition des Conseillers sur le portail CICM.

IV – CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN PRÉVENTION, SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Monsieur le Maire expose que La Communauté d'Alès Agglomération est dotée d'un service commun prévention, santé et qualité de vie au travail. Dans un contexte de mutualisation, elle a proposé aux communes qui le souhaitent de rejoindre ce service. La commune, qui était déjà adhérente à ce service

en 2016, réitère son adhésion dans la cadre de la nouvelle communauté d'agglomération à 73 communes.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à signer la convention dont le projet a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM (**ANNEXE – Doc N°6**).

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la Convention de mise en place d'un service commun de prévention, santé et qualité de vie au travail avec Alès Agglomération.

V - VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL À LA SOCIÉTÉ EURL MH

Monsieur le Maire complète ce qui a été dit précédemment.

Il est proposé de vendre un terrain communal au niveau du centre-ville, à proximité de la Pyramide, cadastré CI n° 174 pour une surface totale de 2 736 m² au prix de 210 000 € à la société EURL MH dont le gérant est Monsieur Maad MAFHOUDHI (Cf. Commission Aménagement de la Ville et Environnement).

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	6	0	0

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente du terrain communal cadastré CI N°174, d'une superficie de 2 736 m² à la société EURL MH, pour la somme de 210 000 € et autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

VI – ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU CHEMIN DU PLANAS

Monsieur le Maire fait part du souhait de nouveaux propriétaires, M. et Mme JENNY, qui proposent de céder à la commune, à l'euro symbolique, une parcelle d'une superficie de 93 m², à l'occasion d'une opération foncière touchant la parcelle cadastrée CD n° 121.

Compte tenu de la nature de cette parcelle bordant le chemin du Planas, il est proposé d'intégrer celle-ci au niveau du domaine public routier communal.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'acquérir auprès des Consorts JENNY et à l'euro symbolique, la parcelle CD n° 121 d'une superficie totale de 93 m², et d'intégrer celle-ci dans le domaine public de la voirie communale. Il autorise le Maire à signer l'acte authentique.

VII - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de constituer une provision en fonction du risque que représente l'issue du litige opposant l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) de l'école privée Saint Christophe à la commune.

XXXXX 23H00 – INTERRUPTION DE SEANCE XXXXX

XXXXX 23H20 – REPRISE DE LA SEANCE XXXXX

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	0	6

Le Conseil décide par 23 voix "Pour", 0 "Contre", 0 "Abstention" et 6 "Refus de vote" décide de constituer une provision pour risque et charge exceptionnelle 17 500,00 € afin de constituer une provision pour couvrir un risque financier encouru par la commune avec l'affaire OGEC.

Les crédits budgétaires correspondants sont prévus sur le budget de l'exercice 2017 de la manière suivante :

- En dépenses, au compte 6875 (Dotations pour risques et charges exceptionnelles),
- En recettes, au compte 15182 (Autres provisions pour risques).

VIII – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE 2017

Monsieur le Maire expose les éléments contenus dans le tableau MI 1259 transmis par les services de la DGFiP et remis aux Conseillers municipaux (Cf. Annexe – Doc N°7).

Pour 2017, il est proposé de maintenir les taux de ces trois taxes au même niveau que celui de 2016, soit les taux figurant dans le tableau ci-après :

Taxe locale	Bases fiscales Prévisionnelles 2017 (Source état 1259)	Taux proposé au vote	Produit fiscal correspondant
Taxe d'habitation	7 637 000	16,76 %	1 279 961 €
Taxe sur le foncier bâti	7 104 000	20,24 %	1 437 850 €
Taxe sur le foncier non bâti	76 200	79,76 %	60 777 €
Total du produit fiscal attendu en 2017			2 778 588 €

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	6	0

Le Conseil Municipal adopte, par 23 voix "Pour", 0 voix "Contre", 6 "Abstention" et zéro "Refus de vote", les taux d'imposition pour l'année 2017.

IX - BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur le Maire expose que le Conseil doit procéder au vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'année 2016 selon la procédure définie par le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 1612-12).

Il donne la parole à Jérôme MEYNIER, Adjoint aux Finances, qui présente l'ensemble des éléments comptables concernant cet exercice, lesquels ont été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM et figurent dans le tableau ci-après :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2016	5 257 487,34 €	5 542 140,88 €	284 653,54 €
	Résultats antérieurs reportés (2015)			344 786,56 €
	Résultat à affecter (Résultat de clôture)			629 440,10 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2016	1 226 188,64 €	1 086 833,27 €	- 139 355,37 €
	Résultats antérieurs reportés (2015)			- 279 735,01 €
	Solde global d'exécution (Résultat de clôture)			- 419 090,38 €
Résultat de clôture 2016 avant affectation des Restes à Réaliser (RAR) à reporter en N+1				210 349,72 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2016	Investissement	103 416,55 €	196 784,55 €	93 368,00 €
	Résultat cumulé (y compris RAR en Investissement.)			303 717,72 €

1 – Adoption du Compte Administratif du Budget Principal, pour l'exercice 2016

Jean-Charles BENEZET, Maire, quitte la séance.

Henri FRANCES, Premier Adjoint, préside la séance et en appelle au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
22	6	0	0

Le Conseil Municipal adopte par 22 voix 'Pour', 06 voix 'Contre', 0 "abstention" et 0 "Refus de vote", le Compte Administratif de l'exercice 2016.

2 - Adoption du Compte de Gestion du Budget Principal, pour l'exercice 2016

Monsieur le Maire réintègre la séance.

Jérôme MEYNIER informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Receveur de la Perception d'Alès Municipale et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune concernant le Budget Principal.

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	6	0

Le Conseil Municipal adopte par 23 voix 'Pour', 0 voix 'Contre', 6 "abstention" et 0 "Refus de vote", le Compte de Gestion de l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Budget Principal pour le même exercice.

X - BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 AVEC ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire indique que le vote du Budget Primitif de l'exercice 2017 interviendra après le vote de l'affectation du résultat constatée à la clôture de l'exercice 2016.

Un vote spécifique aura lieu également pour le détail des subventions attribuées par la collectivité aux différents organismes (offices, associations, ...).

1) Affectation du résultat 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Jérôme MEYNIER qui rappelle qu'en fonction des résultats de clôture de l'exercice 2016, le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Déficit 2016	- 419 090,38 €
Solde RAR	+ 93 368,00 €
Soit	- 325 722,38 €

Il est proposé de reporter au budget, les résultats de l'exercice antérieur qui figurent dans le tableau ci-dessous :

Reprise des résultats de l'exercice 2016	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068) en section d'investissement (Recettes)	325 722,38 €
	Report en fonctionnement en Recettes (compte 002)	303 717,72 €

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	1	5	0

Le Conseil Municipal décide par 23 voix "Pour", 1 voix "Contre", 5 "Abstention" et 0 "Refus de vote" d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2016, soit 629 440.10 €, tel que décrit dans le tableau ci-dessus.

2) Budget Primitif 2016

Des précisions sont apportées par Jérôme MEYNIER, à partir d'un document PowerPoint présenté au vidéoprojecteur, sur la construction du budget. Il évoque notamment l'impact du budget de l'Agglo sur celui de la commune (Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), Fonds National de Péréquation des Collectivités Locales (FPIC), Fonds de concours).

a. Vote de la section de Fonctionnement

✓ **Recettes de Fonctionnement**

Monsieur le Maire propose de voter les Recettes de la Section de Fonctionnement du Budget 2017 dont le montant s'élève à 5 760 300,72 €.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	6	0	0

Les Recettes de la Section de Fonctionnement du Budget Primitif 2017 sont adoptées par 23 voix "Pour", 6 "Contre", 0 "abstention" et 0 "Refus de vote".

✓ **Subventions aux associations ou organismes**

Le montant des subventions attribuées aux associations ou organismes figurent dans le tableau suivant :

Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Imputation budgétaire	Montant de la subvention
Subvention 2017	CCAS de St Christol Lez Alès	Établissement Public Administratif	Article 657362	59.498,00 €
Subvention 2017	Comité des Œuvres Sociales (COS)	Association	Article 6574	16 624,00 €
Subvention 2017 FPH	Fonds de Participation des Habitants	Association	Article 6574	630,00 €
Subvention 2017	AGOLIM	Association	Article 6574	3 150,00 €
Subvention 2017	Office Municipal de la Culture	Associations (Offices municipaux)	Article 6574	28 206,00 €
Subvention 2017	Office Municipal De la Solidarité	Associations (Offices municipaux)	Article 6574	7 051,50 €
Subvention 2017	Office Municipal du Sport	Associations (Offices municipaux)	Article 6574	35 257,50 €
Subvention 2017	Graine de Lire – Pages Ouvertes	Association	Article 6574	4 500,00 €
Subvention "Festival des Mômes" 2017	Association 'Les Polymusicales'	Association	Article 6574	14.000,00 €
Subvention 2017 Comité des Festivités	Comité des Festivités	Association	Article 6574	8 000,00 €
Subvention 2017	Prévention Routière	Association	Article 6574	270,00 €
Subvention 2017	Psychologue scolaire – Association Psychologie Ecoles Cévennes (PEC)	Association	Article 6574	135,00 €
		TOTAL à verser		177 322,00 €

(1) Cette subvention sera versée sur la base de l'état détaillé des critères de répartition remis par les offices.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote du montant des subventions allouées aux associations ou organismes.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	6	0	0

Le Conseil Municipal décide par 23 voix ‘Pour’, 06 ‘Contre’, 0 “abstentions” et 0 “Refus de vote” de verser aux organismes et aux associations, au titre de l'exercice 2017, les subventions figurant dans le tableau ci-dessus.

✓ **Dépenses de Fonctionnement**

Monsieur le Maire propose de voter les Dépenses de la Section de Fonctionnement du Budget 2017 dont le montant s'élève à **5 760 300,72 €**.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	6	0	0

Les Dépenses de la Section de Fonctionnement du Budget Primitif 2017 sont adoptées par 23 voix “Pour”, 6 “Contre”, 0 “abstention” et 0 “Refus de vote”.

✓ **Totalité de la Section de Fonctionnement**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote sur la totalité de la section de Fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses, à hauteur de **5 760 300,72 €**.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	6	0	0

La Section de Fonctionnement du Budget Primitif 2017 est adoptée par 23 voix “Pour”, 6 “Contre”, 0 “abstention” et 0 “Refus de vote”.

b. Vote de la Section d'Investissement

✓ **Recettes d'Investissement**

Monsieur le Maire propose de voter les Recettes de la Section d'investissement du Budget 2017 dont le montant s'élève à **1 520 481,93 €**.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	6	0	0

Les Recettes de la Section d'Investissement du Budget Primitif 2017 dont le montant total est de 1 520 481,93 sont adoptées par 23 voix “Pour”, 6 “Contre”, 0 “abstention” et 0 “Refus de vote”.

✓ **Dépenses d'Investissement**

Monsieur le Maire propose de voter les Dépenses de la Section d'investissement du Budget 2017 dont le montant s'élève à **1 520 481,93 €**.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	6	0	0

Les Dépenses de la Section d'Investissement du Budget Primitif de l'exercice 2017 dont le montant s'élève à 1 520 481,93 €, sont adoptées par 23 voix "Pour", 6 "Contre", 0 "abstention" et 0 "Refus de vote".

✓ **Totalité de la Section d'Investissement**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote sur la totalité de la section d'Investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses, à hauteur de 1 520 481,93 €.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	6	0	0

La Section d'Investissement du Budget Primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 1 520 481,93 € est adoptée par 23 voix "Pour", 6 "Contre", 0 "abstention" et 0 "Refus de vote".

c. Vote du Budget Global 2016

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote global du Budget Primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses, toutes sections confondues, à hauteur de 7 280 782,65 €.

Sections du budget	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 760 300,72 €	5 760 300,72 €
INVESTISSEMENT	1 520 481,93 €	1 520 481,93 €
TOTAL	7 280 782,65 €	7 280 782,65 €

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	6	0	0

Le Conseil Municipal adopte par 23 voix "Pour", 6 "Contre", 0 "abstention" et 0 "Refus de vote", le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 7 280 782,65 €.

XI - BUDGET ANNEXE EAU : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance à partir des documents disponibles sur le portail CICM du détail du résultat de clôture du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2016, le Conseil va procéder au vote du compte administratif et au vote du compte de gestion de l'année 2016.

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'exploitation	Résultats propres à l'exercice 2016	9 260,43 €	8 373,63	- 886,80 €
	Résultats antérieurs reportés (2015)			+ 453,45 €
	Résultat à affecter			- 433,35 €

	(Résultat de clôture)			
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2016	0 €	0 €	0 €
	Résultats antérieurs reportés (2015)			0 €
	Solde global d'exécution (Résultat de clôture)			0 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2016	Investissement	0 €	0 €	0 €
Résultats cumulés 2016 (y compris RAR en Investissement.)				- 433,35 €

1 – Adoption du Compte Administratif du Budget Annexe de l'Eau

Jean-Charles BENEZET, Maire, quitte la séance.

Henri FRANCES, Premier Adjoint, préside la séance et en appelle au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif du Budget Annexe de l'Eau pour l'exercice 2016.

2 – Adoption du Compte de Gestion du Budget Annexe de l'Eau

Monsieur le Maire réintègre la séance et informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Receveur en poste à la Perception d'Alès Municipale et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune concernant le Budget Annexe de l'eau.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le Compte de Gestion du Budget Annexe de l'Eau, pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Budget de l'Eau pour le même exercice.

XII - BUDGET ANNEXE EAU : MODIFICATION DU MONTANT DE LA SURTAXE COMMUNALE

Jérôme MEYNIER explique qu'afin d'assurer l'équilibre de la section d'exploitation du budget annexe de l'Eau pour l'exercice 2017, il est proposé de modifier le montant de la surtaxe communale appliquée sur les factures de consommation d'eau potable afin de la faire repasser de 0,020 € (montant 2015) à 0,022 € (montant 2013) le mètre cube consommé.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à voter.
Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal décide d'augmenter, à l'unanimité, le montant de la surtaxe communale appliquée sur les factures de consommation d'eau potable et de faire passer son montant de 0,020 à 0,022 € le mètre cube consommé.

XIII - BUDGET ANNEXE DE L'EAU : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil municipal doit procéder au vote du Budget Primitif 2017 concernant le service de l'Eau sur la base du projet de budget envisagé pour le présent exercice.

Il convient également de voter l'affectation du résultat de clôture de la section d'exploitation constaté au 31 décembre 2016, celui-ci ayant vocation à être intégré dans le budget primitif de l'année en cours.

1. Affectation du Résultat de l'exercice 2016

Jérôme MEYNIER, propose d'affecter le résultat de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2016, soit - 433.35 €, de la manière suivante :

Reprise des résultats de l'exercice 2016	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068) en section d'investissement (Recettes) BP 2017	0 €
	Report en section d'exploitation en Dépenses BP 2017	- 433.35 €

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

L'affectation du Résultat de l'exercice 2016 au Budget Annexe de l'Eau 2017 est approuvée à l'unanimité.

2. Budget Primitif de l'Eau 2017

Jérôme MEYNIER présente l'organisation du budget primitif de l'eau pour l'exercice 2017.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent de la manière suivante :

Section d'Exploitation	9 694.35 €
Section d'Investissement	0.00 €
TOTAL	9 694.35 €

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Budget Annexe de l'Eau pour l'exercice 2017, est approuvé à l'unanimité.

XIV - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016

Au même titre que le budget principal, le budget annexe de l'assainissement doit faire l'objet d'un vote concernant son exécution durant l'exercice précédent.

Le Conseil municipal ayant pris connaissance à partir des documents disponibles sur le portail CICM du détail du résultat de clôture de l'exercice 2016, il doit procéder au vote du compte administratif et au vote du compte de gestion de l'année 2016 dont le détail figure dans le tableau suivant :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'exploitation	Résultats propres à l'exercice 2016	32 793,67 €	58 236,50 €	+ 25 442,83 €
	Résultats antérieurs reportés (2015)			+ 48 437,66 €
	Résultat à affecter (Résultat de clôture)			+ 73 880,49 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2016	19 745,74 €	24 650,64 €	+ 4 904,90 €
	Résultats antérieurs reportés (2015)			- 20 752,04 €
	Solde global d'exécution (Résultat de clôture)			- 15 847,14 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2016				
	Investissement			0 €
				+ 58 033,35 €

1 – Adoption du Compte Administratif du Budget Annexe de l'assainissement pour l'exercice 2016

Jean-Charles BENEZET, Maire, quitte la séance.

Henri FRANCES, Premier Adjoint, préside la séance et en appelle au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
27	1	0	0

Le Conseil Municipal adopte par 27 voix 'Pour', 01 voix 'Contre', 0 abstention, 0 "Refus de vote", le Compte Administratif du Budget Annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2016.

2 – Adoption du Compte de Gestion du Budget Annexe de l'assainissement pour l'exercice 2015

Monsieur le Maire réintègre la séance et informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Receveur de la Perception d'Alès Municipale et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune concernant le budget annexe de l'assainissement.

Il demande au Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	1	0

Le Conseil Municipal, adopte, par 28 voix "Pour", 0 voix "Contre", 1 "Abstention" et 0 "Refus de vote", le Compte de Gestion du Budget Annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Budget de l'Assainissement pour le même exercice.

XV - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil municipal doit procéder au vote du budget primitif 2017 concernant le service de l'assainissement sur la base du projet de budget envisagé pour le présent exercice.

Il convient également de voter l'affectation du résultat de clôture de la section d'exploitation constaté au 31 décembre 2016, celui-ci ayant vocation à être intégré dans le budget primitif de l'année en cours.

1. Affectation du Résultat de l'exercice 2016

Jérôme MEYNIER expose la décomposition du résultat de clôture de l'exercice 2016 telle que décrite dans le tableau ci-après :

Reprise des résultats de l'exercice 2016	Affectation en réserve (compte 1068) en section d'investissement (Recettes) BP 2017	15 847,14 €
	Report en section d'exploitation en Recettes BP 2017	58 033,35 €

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	1	0	0

Le Conseil adopte par 28 voix "Pour", 1 voix "Contre", 0 "Abstention" et 0 "Refus de vote", l'affectation du résultat de clôture de la section d'exploitation du Budget Annexe de l'Assainissement, pour l'exercice 2016, soit 73 880.49 €, de la manière suivante :

- En recette de la section d'investissement du budget primitif de l'année 2016, au compte 1068, pour un montant de 15 847.14 €.
- En report, en recette de la section d'exploitation du budget de l'année 2017, pour 58 033.35 €

2. Budget Primitif de l'assainissement 2017

Jérôme MEYNIER présente au Conseil Municipal l'organisation du budget primitif de l'exercice 2017 relative à la gestion du service de l'assainissement et les conditions de réalisation de l'équilibre pour les recettes et les dépenses inscrites au niveau des sections d'exploitation et d'investissement.

Pour l'exercice 2017, les recettes et les dépenses inscrites au Budget Primitif de l'assainissement s'équilibrent de la manière suivante :

- en section d'exploitation	110 833,35 €
- en section d'investissement	92 047,14 €
Soit un TOTAL de	202 880,49 €

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	1	0	0

Le Conseil Municipal adopte par 28 voix 'Pour', 01 voix 'Contre', 0 "Abstention" et 0 "Refus de vote", le Budget Primitif 2017 concernant le budget annexe du service de l'assainissement.

XVI - SUPPRESSION DE LA RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES DU BUS MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose le que la régie de recettes et d'avances du bus municipal a été créée par délibération du Conseil municipal le 31 mars 1998. Elle avait pour objet d'encaisser les recettes perçues dans le cadre du transport des personnes par le bus municipal (associations notamment) et de payer les frais associés à l'utilisation du bus municipal (frais de péage, de stationnement, ...).

Depuis 2015, la situation concernant l'utilisation de ce service a évolué considérablement notamment avec le transfert de la compétence éducation. De même, la sollicitation de ce service par les associations, qui restaient les seules à payer une participation auprès de cette régie, a chuté pour devenir très occasionnelle.

Compte tenu de l'évolution du contexte, il est proposé de supprimer la régie de recettes et d'avances du bus municipal.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	6	0

Le Conseil Municipal autorise le Maire par 23 voix 'Pour', 0 voix 'Contre', 6 "Abstention" et 0 "Refus de vote", la suppression de la Régie de recettes et d'avances du bus municipal.

XVII - FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DES ÉLUS LOCAUX

Monsieur le Maire fait part au Conseil du choix du groupe majoritaire de maintenir le montant des indemnités de fonctions des élus tel qu'il était auparavant. Cette disposition implique de réviser à la baisse les pourcentages par rapport à la délibération de 2016, ce qui donne le tableau suivant :

FONCTION	Pourcentage de l'indice terminal de la Fonction Publique en fonction de la délibération de 2016	Pourcentage de l'indice terminal de la Fonction Publique avec maintien de la rémunération en euros
Maire	50 %	49,40 %
Adjoint	13,15 %	13,00 %
Conseiller délégué à l'aménagement de la ville	13,15 %	13,00 %
Autres Conseillers Délégués	5,26 %	5,20 %

Philippe ROUX rappelle sa position par rapport aux indemnités d'élus qui doivent être maintenues au maximum mais il considère que les baisses de dépenses annoncées par rapport au budget ne sont pas très cohérentes. En effet elles varient de 0% à 5% ou 10%. Il se demande si la même chose a été faite au niveau des autres organismes comme le Syndicat de l'Avène ou le SMIRITOM.

Monsieur le Maire dit que ces indemnités ne sont pas concernées.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	6	0	0

Le Conseil Municipal décide, par 23 voix 'Pour', 6 voix 'Contre', 0 "Abstention" et 0 "Refus de vote", de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués comme décrit dans le tableau ci-dessus.

XVIII - CONVENTION AVEC LE SMEG POUR L'IMPLANTATION DE BORNES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES AVEC OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire explique que la commune a obtenu l'implantation de bornes de charge de véhicules électrique ou hybrides au niveau de la rue des Marmousets, en face de la Mairie. Les conditions d'occupation du domaine public communal ainsi que les conditions d'exploitation de ces bornes sont définies par une convention proposée par le SMEG (Syndicat Mixte d'Électricité du Gard) (Cf. ANNEXE – Doc N°8).

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la convention avec le SMEG pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides.

XIX - PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2017

Monsieur le Maire présente au vidéo projecteur le plan de formation 2017 pour le personnel communal. Celui-ci a été examiné en en Comité Technique le 10 mars 2017 et en Commission des Ressources Humaines le 15 mars 2017 (Cf. ANNEXE – Doc N°9)

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le plan de formation 2017 pour le personnel municipal.

XX - ANNUALISATION DU PLANNING DES AGENTS DU SERVICE DE LA MÉDIATHÈQUE

Laurence MARTIN, Adjointe au Personnel, explique qu'en vue d'améliorer le fonctionnement de la Médiathèque, les plannings des agents de ce service ont été révisés afin d'aboutir à la réalisation d'un planning annuel pour chacun d'entre eux.

Les projets de planning ont été examinés en Comité Technique le 10 mars 2017 et en Commission des Ressources Humaines le 15 mars 2017 (Cf. ANNEXE – Doc N°10).

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'annualisation du planning des agents de la Médiathèque.

XXI - RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION DE POSTES

Monsieur le Maire expose la proposition de création d'emplois figurant dans le tableau ci-après qui fait suite à la réunion de la Commission des Ressources Humaines du 04 avril 2017.

Les caractéristiques et les motivations conduisant à la création des postes concernés sont les suivantes :

Cadre d'emploi	Nombre	Grade	Temps de travail	Date de prise en compte	Motivation
Agent de maîtrise	1	Agent de maîtrise ppal	35H00	1er mai	Déroulement de carrière
Technicien territorial	1	Technicien ppal 2ème classe	35H00	1er mai	Déroulement de carrière
Technicien territorial	1	Technicien ppal 1ère classe	35H00	1er mai	Déroulement de carrière
Adjoint Technique territorial	1	Adjoint technique ppal 1ère classe	35H00	1er mai	Déroulement de carrière
Adjoint Technique territorial	1	Adjoint technique ppal 2ème classe	35H00	1er mai	Déroulement de carrière
Adjoint d'animation territorial	1	Adjoint d'animation ppal 2ème classe	35H00	1er mai	Déroulement de carrière
Agent de police municipal	1	Brigadier-chef ppal	35H00	1er mai	Déroulement de carrière

Laurence MARTIN précise qu'il ne s'agit pas de postes supplémentaires mais d'avancements de grades.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création de 7 emplois permanents qui s'inscrivent dans le cadre des avancements de grade ou de la résorption de l'emploi précaire.

XXII - ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2017 : COMPOSITION DES CINQ BUREAUX DE VOTE

Dans la perspective des élections présidentielles qui se dérouleront les 23 avril et 07 mai 2017, il est proposé aux Conseillers municipaux une proposition d'organisation des cinq bureaux de vote de la commune (Cf. ANNEXE – Doc N°11 et 12)

QUESTIONS DIVERSES

1. Date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique que celui-ci se déroulera probablement le Mardi 16 Mai 2017.

2. Pôle éducation

Nathalie GOGUILLON fait part des événements suivants :

- ✓ 19/05/2017 : Cross des écoles
- ✓ 26/06/2017 : Remise des calculatrices aux élèves entrant en 6^{ème}.

3. Fête du personnel

Monsieur le Maire annonce que la traditionnelle fête du personnel aura lieu le Vendredi 5 Mai à 19h00 à la Maison Pour Tous. Il invite tous les Conseillers à y participer.

La séance du Conseil Municipal est levée le Jeudi 13/04/2017 à 0H35.
